

DELIBERATION N° 79/63 : 1 % DECORATION ECOLE MATERNELLE JEAN CHARCOT

Monsieur NEIGE, rapporteur, chargé des écoles, informe l'Assemblée que Monsieur KOSKOWITZ Jacques, 32, rue Albert 1er à VANDOEUVRE, plasticien de profession, a été retenu par Monsieur SILVY-LELIGEOIS, Architecte de l'Ecole maternelle Jean CHARCOT, 2e groupe LUDRES-SUD, pour exécuter les travaux du 1 % décoration.

Un projet de décoration a été remis par Monsieur KOSKOWITZ, comprenant, d'une part le choix des couleurs de façades extérieures du bâtiment ainsi que le mur et le portail d'entrée, d'autre part la décoration intérieure du hall d'entrée et la décoration intérieure de la salle de jeux. Il s'agit d'une décoration en perspective sur 3 plans, de forme stylisée avec harmonie de couleurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- retient la proposition de décoration de Monsieur KOSKOWITZ Jacques, 32, rue Albert 1er à VANDOEUVRE, pour le 1 % décoration de l'école maternelle Jean Charcot 2e groupe, Z.A.C. LUDRES-SUD,
- autorise le Maire à signer une convention en ce sens avec la personne intéressée et à la soumettre au Ministère des Affaires Culturelles pour approbation.